

DÉLIBÉRATION N°023 2025

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance 20 août 2025

Date de convocation : le 12 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, POUGET, Jean-Marc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin, COUDERT Loïc

Absent : M. PERRIER Antoine

Excusés : Mme CHABRIER Aurélie

Procuration : Aucune

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Loïc COUDERT

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES - DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT TRIENNAL DE SOLIDARITE COMMUNALE AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

Les travaux de construction de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) pourront démarrer dès le mois de septembre (réunion de démarrage de chantier prévue le 4 septembre à 9h).

Le projet prévoit la création d'un bâtiment neuf, dont le coût est estimé à **383 756,23€ hors taxes**. Il permettra à deux assistantes maternelles d'accueillir jusqu'à huit enfants, offrant ainsi une solution adaptée et de qualité aux besoins croissants des familles en termes de garde d'enfants.

La mise en place de ce nouveau service favorisera non seulement l'accueil de nouvelles familles mais contribuera également à la pérennité de notre école, qui accueille actuellement les enfants de maternelle pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal de Sadroc – Saint-Pardoux-L'Ortigier et Saint-Bonnet-l'Enfantier). Cette initiative s'inscrit parfaitement dans notre volonté de dynamiser notre territoire et d'améliorer la qualité de vie de nos habitants.

Cette aide n'était pas inscrite à notre contrat triennal de solidarité communale 2023-2025 signé avec le Département, aussi il est demandé un avenant de redéploiement. En effet, 37500 € d'aides n'ont pas été sollicités à ce jour. Ces crédits pourraient être mobilisés pour ce nouveau projet.

Un courrier de demande en ce sens a été adressé au Conseil Départemental en juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** du lancement des travaux de construction de la MAM
- **Approuve** le choix des entreprises retenues à l'issue de la procédure de marchés publics, à savoir :
 - **Lot 1 : VRD - Entreprise : EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST**
Montant de l'offre HT avec PSE 1 : **45 462,24€**
 - **Lot 2 : Gros-œuvre - Entreprise : PAROUTEAU ENTREPRISE**
Montant de l'offre HT : **62 790,49€**
 - **Lot 3 : Charpente bois - Entreprise : DB ZINC**
Montant de l'offre HT : **16 357,95€**
 - **Lot 4 : Couverture ardoises - Entreprise : ETS FOUSSAT**
Montant de l'offre HT : **33 000,00€**
 - **Lot 5 : Menuiseries extérieures + serrurerie - Entreprise : SAS CHEZE Christian**
Montant de l'offre HT avec PSE 2 : **21 512,00€**

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

- Lot 6 : Menuiseries intérieures – Entreprise : MENUISERIE LAFOND
 Montant de l'offre HT avec PSE 3, 4 et 5 : 19 712,98€
- Lot 7 : Plâtrerie – Isolation – Peinture – Entreprise : INTERIEUR CONCEPT
 Montant de l'offre HT : 25 817,36€
- Lot 8 : Carrelage - Faïence – Revêtement de sol – Entreprise : Sarl LES COMPAGNONS CARRELEURS
 Montant de l'offre HT : 10 915,75€
- Lot 9 : Electricité – Entreprise : SOCIETE NOUVELLE BRIVE ELECTRICITE
 Montant de l'offre HT : 26 760,87€
- Lot 10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Entreprise : LEMAIRE SAS
 Montant de l'offre HT : 51 718,33€

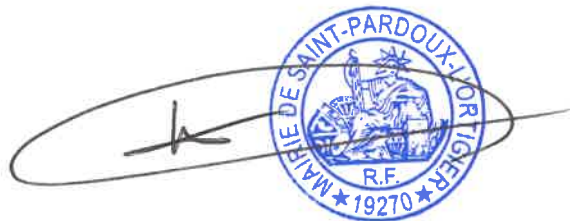
● Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

DÉPENSES PROJET CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
Travaux	323 275,00€
AMO, MO, études	60 481,23€
TOTAL DES DÉPENSES	383 756,23€

RECETTES CONSTRUCTION MAM	MONTANT HT
DETR : construction ou aménagement de locaux pour l'accueil des mineurs. Plafond de l'assiette : 200 000€ - taux de 37% (soit 19,2% du total des dépenses)	74 000€
DETR : Développement durable + 5% (soit 2,6% du total des dépenses)	10 000€
Fond de soutien CABB = 4,1%	16 000€
Département : CSC redéploiement 2025 = 9,7%	37 500€
CAF = 11,7%	45 200€
Europe : FEDER = 15,6%	60 000€
TOTAL DES SUBVENTIONS = 62,9%	242 700€
RESTE À CHARGE DE LA COMMUNE = 37,1%	141 056,23€

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès de tous les financeurs
- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour le financement de la MAM
- Autorise Monsieur le Maire à demander, par voie d'avenant, une intégration de ce projet et de l'aide sollicitée au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 20 août 2025
 Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : 21 août 2025